



PREAVIS MUNICIPAL No 05/2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2014

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2014. L'élaboration de ce dernier se révèle toujours un exercice difficile. Ce budget 2014 va s'inscrire comme un budget de disette. En effet, malgré tous les efforts de vos autorités, il est impossible d'obtenir un budget non déficitaire, pour la seule et unique raison qui se nomme ASIRE. Ce nom rappelle certainement à chacun d'entre vous les débats nourris à l'heure de décider si oui ou non notre commune allait adhérer à cette nouvelle association intercommunale scolaire, sachant que vos autorités l'avaient combattue. Le résultat est simple, le budget scolaire augmente de 46% et passe ainsi de Frs 263'351.15 à Frs 385'000.00, soit un plus de Frs 122'648.85. Cette somme représente le montant avec lequel pouvait « jouer » votre Municipalité en décidant des travaux nécessaires à réaliser, ce temps-là est révolu.

Ce budget 2014 est le plus restrictif jamais présenté depuis 1998. Les montants alloués à nos entretiens sont très petits voire insignifiants. Il est clair que dans le futur, une remontée du taux d'impôt risque d'être la conséquence incontournable, afin d'assurer le bon fonctionnement de notre commune, ce qui nous attriste. Nous avons cherché en vain toutes les pistes pour équilibrer notre budget, mais cela n'est tout simplement pas possible. Nous vous présentons donc un budget avec un excédent de charges de Frs 56'977.00, en ne prévoyant aucun travaux.

Poste 1 - Administration générale

Ce poste est en baisse en raison de la sortie de notre commune du projet de fusion. Le montant alloué de Frs 12'000.00 a été supprimé.

Poste 1 - Sports

Ce poste est aussi en baisse dû au renoncement à l'amortissement pour cette année afin de ne pas gonfler artificiellement l'excédent de charges.

Poste 2 - Finances

Ce poste est en baisse tant aux charges qu'aux revenus et n'attire pas de commentaire. Votre Municipalité reste à disposition pour répondre à toutes vos questions.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Poste en très forte baisse aux charges. En effet, tous les entretiens ont été ramenés au strict minimum.

Poste 4 - Travaux

Même remarque que pour le dicastère domaines et bâtiments.

Poste 4 - Parc promenade et cimetière

Même remarque que pour le dicastère domaines et bâtiments.

Poste 4 - Ordures ménagères

Votre autorité a dû prendre des décisions sur ce poste en pleine évolution depuis l'introduction de la taxe au sac. Nous avons en effet décidé d'augmenter la taxe forfaitaire de Frs 30.00 à Frs 50.00 pour 2014, afin d'endiguer les pertes qui apparaissent déjà sur notre projection des comptes. En effet, la rétrocession au tonnage n'atteint de loin pas les montants prévus.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

Ce poste explose avec une hausse de 46% aux charges pour un montant de charges scolaires de Fr 385.000.00.

Poste 6 - Police

Ce poste est stable et n'attire aucun commentaire.

Poste 7 - Sécurité sociale

Ce poste est en légère baisse aux charges, ce qui est une première depuis bien des années, ceci grâce à l'accord entre l'UCV et le Canton.

Pas de commentaire pour ce poste qui demeure stable.

En conclusion, notre Municipalité présente un budget 2014 déficitaire avec un excédent de charges de **Fr. 56'977.00**, et cela sans faire de travaux comme expliqué plus en avant dans ce préavis. Ce budget 2014 marque une volonté forte de votre Municipalité de rester prudente et de ne pas emmener notre commune vers l'emprunt et donc les dettes. L'orientation prise par vos Autorités est de voir dans un futur proche si les coûts scolaires vont rester à ce niveau, avec les conséquences d'une hausse de notre taux d'impôt comme expliqué dans ce préavis, ou si au contraire nous aurons les moyens de juguler les frais scolaires car notre commune n'est pas la seule dans cette situation et le tollé est déjà général dans le district.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal n° 05-2013 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2014 tel que présenté, prévoyant un déficit de Frs 56'977.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D Dafflon



La Secrétaire


A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2013